

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261901-02 Du 19 janvier 2026 PERSONNEL CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE 2026
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	14.01.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.01.2026
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : MAURICE M (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

PERSONNEL CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat du vacataire chargé de la gestion du camping municipal des Tilleuls, du lave-linge installé au camping et de la réservation des courts de tennis.

Il rappelle que **depuis 2019**, cette rémunération est fixée comme suit :

- Gestion du camping municipal : Rémunération : fixe de 1 500 € brut pour douze mois de gestion + 12 € brut par ticket émis.
- lave-linge : 120 € brut / an
- réservation des courts de tennis : 1 € brut / ticket vendu

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **De renouveler** pour une année le contrat du vacataire en charge de la gestion du camping ;
- **De fixer** une indemnitaire forfaitaire d'un montant de **2 600 € brut** pour 2026.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 21 janvier 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
--------------------------	---